

Refus de convention de stage (!)

Par Viksch, le 09/05/2016 à 12:54

Bonjour,

Je ne suis pas en droit et c'est pour ça que je m'adresse à vous, je pense qu'en tant qu'étudiant on peut tous s'aider.

Je suis en école de commerce en Master 2 dans une école qui vient de fusionner.

J'ai eu la chance d'avoir le stage de mes rêves qui est donc mon stage de fin d'année et qui pourrait déboucher sur un CDI.

Mais le problème est que mon école ne veut pas me fournir de convention de stage pour raison légale... Je ne comprends pas d'où vient cette raison légale surtout que dans l'autre école avec laquelle on a fusionné ils fournissent des conventions de stage et des reports de diplomes gratuitement.

De plus, dans le contrat que j'ai signé en 2012, il n'y a rien noté sur le fait qu'il n'est pas possible d'avoir de convention de stage dans un temps imparti. Je suis toujours sous le régime étudiant jusqu'en décembre 2016. Et si je vais sur le planning de stage 2015-2016, il y a bien marqué que l'on peut effectuer son stage jusqu'en décembre.

Je viens vers vous pour savoir quels règles de droit je peux invoquer afin d'argumenter ma demande.

Je vous remercie par avance et vous souhaite une bonne journée.

Par Viksch, le 09/05/2016 à 13:25

Merci,

Je vais poster mon message de suite sur le forum que vous me conseillez.

J'ai choisit de poster ici car je sais qu'il peut surement (mais vu que j'y connais rien) y avoir plusieurs recours possibles.

Bonne journée et merci encore pour votre réponse.

Par Lunenuage, le 06/02/2017 à 15:01

Bonjour je suis un étudiant de 3eme jai signé un convention de stage chez un pharmacie pour une semain et je veut plus aller et j'ai droit.

Par Isidore Beautrelet, le 07/02/2017 à 07:44

Bonjour

[citation] jai signé un convention de stage chez un pharmacie pour une semain et je veut plus aller et j'ai droit [/citation]

Et en français ça donne quoi ?!